

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSEARRONDISSEMENT
D'AVIGNONSiège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUEEXTRAIT DU REGISTRE
des**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 27 juin 2023

Nombre de Délégués
en exercice.....24Nombre de Délégués
Titulaires présents.....11Nombre de Délégués
Suppléants Présents.....2Nombre de Délégués
votant.....14

L'an deux mille vingt-trois et le 27 juin à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

Membres présents :

Titulaires : MM. Philippe BATOUX, Roland CARLIER, Christian MOUNIER, Jean-Pierre PETTAVINO, Alain GAILLARD, Philippe ROUX, Jean-Claude DOSSETTO, Pierre LORIEDO, Robert TCHOBDRENOVITCH

Mmes Nicole GIRARD, Sylvie GREGOIRE

Suppléants : Mme Marie-Thérèse NEMROD BONNAL et M. Serge GRYNKORN

Absent : Mme Sabine PLANEILLE

Absents excusés : MM. André ROUSSET, Franck AIMADIEU, Lionel GOMEZ, Etienne KLEIN, Michel RAOUX, Marc DUVAL, Jean-Louis ROBERT, Mmes Amélie JEAN, Laurence CHABAUD GEVA, Laure ARNAUD, Karine MOURET, Séverine MAUGAN-CURNIER

N°23-12

Pouvoir :

- M. Jean-Louis ROBERT donne pouvoir à M. Robert TCHOBDRENOVITCH

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GIRARD

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 - EXERCICE 2023

Vu l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent ;

Considérant que des ajustements dans les comptes d'amortissements ont été nécessaires en cours d'année, ce qui nécessite des crédits supplémentaires dans ce chapitre-là.

Considérant que cette opération nécessite d'être équilibrée également en investissement pour être comptablement valable.

LE COMITE SYNDICAL
 Après en avoir délibéré
Décide
A l'unanimité

D'APPROUVER la décision modificative de crédits suivante :

FONCTIONNEMENT - CHAPITRE 042

Dépenses		
Du chapitre 011 (compte 611)	Charges générales	- 1000,00 €
Vers le chapitre 042 (compte 6811)	Transfert entre sections (Amortissements)	1000,00 €



Section d'investissement

Dépenses	
Chapitre 21 compte 2158	1000,00 €

Recettes	
Chapitre 041 Compte 28158	1000,00 €

D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

<p>Le Président</p>  <p>Christophe MOUNIER</p>	<p>La secrétaire de séance</p>  <p>Nicole GIRARD</p>
---	--

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **29 JUIN 2023**

Et de sa publication le : **29 JUIN 2023**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.

